

OFFICE DE TOURISME SOISSONNAIS VALOIS

COMITE DE DIRECTION

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juillet à 9h15, les membres du Comité de direction de l'EPIC office de tourisme légalement convoqués se sont réunis au pavillon Nord du parc Gouraud à Soissons, sous la Présidence de Madame Céline Le Frère, Présidente de l'office de tourisme Soissonnais Valois.

Etaient présents :

Titulaires : Arnaud BATTEFORT, Dominique BONNAUD, Franck BRIFFAUT, Jean-Pierre BRIOUX, Marc COUTEAU, Alain CRÉMONT, Gilles DAVALAN, Alexandre DE MONTESQUIOU, Thierry GILLES, Anthony GRANDO, François HANSE, Hervé HERTAULT, Loïc LALYS, Céline LE FRÈRE, Marie-Thérèse LEMOINE, Bernard RUELLE, Pascal TORDEUX, Nicolas BAUDON, Didier CASSEMICHE, Cédric HENNION, Sylvie LABOUE, Bertrand RENARD, Jean-Philippe ROSA, Christelle VARAIN

Suppléants présents pouvant prendre part au vote : Christian DEULCEUX, Jean-François VILLAIRE

Absent : Xavier BAILLY

Le quorum étant atteint le Comité de direction peut délibérer.

Était également présent : Hervé MUZART

Le secrétariat est assuré par Chloé Bajsarowicz.

Objet : Election de la Vice-Présidence

Vu la délibération du Conseil communautaire de GrandSoissons agglomération du 11 avril 2024 **approuvant** la création et les statuts de l'office de tourisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Retz-en-Valois du 29 mars 2024 **approuvant** la création et les statuts de l'office de tourisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Val de l'Aisne du 4 avril 2024 **approuvant** la création et les statuts de l'office de tourisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Canton d'Oulchy-le-Château du 10 avril 2024 **approuvant** la création et les statuts de l'office de tourisme ;

Vu les dispositions de l'article R.133-5 du Code du tourisme en application duquel le Comité élit au plus deux vice-présidents parmi ses membres. Hormis la présidence de la séance du comité en cas d'empêchement du président, chaque vice-président ne peut exercer d'autres pouvoirs que ceux qui lui ont été délégués par le président ;

Vu la délibération du Comité de direction de l'office de tourisme du 12 juillet 2024 **approuvant** la création et les statuts de l'office de tourisme ;

Vu son **article 8.2** « Le **Comité** de Direction élit 2 **Vice-Président(e)s** parmi ses membres, l'un issu du **Collège N°1** et l'autre du **Collège N°2** » ;

Vu l'article L2122-7 du Code général des **collectivités** territoriales.

Les membres présents du **Comité** de direction sont informés que **les Vice-Présidents** sont élus selon les **mêmes modalités** que la Présidence.

Appel aux candidatures issues du collège 1 des représentants des 4 EPCI

Considérant que **François Hanse** a **déclaré** faire acte de candidature ;

Il **est** procédé au vote à main levée.

Résultats du premier tour

- a. **Nombre** de votes : 26
- b. **Nombre** de votes blancs : 0
- c. **Nombre** de suffrages exprimés [a-b] : 26
- d. **Majorité absolue** : 14

Appel aux candidatures issues des représentants des professionnels du tourisme

Considérant que **Nicolas Baudon** a **déclaré** faire acte de candidature ;

Il **est** procédé au vote à main levée.

Résultats du premier tour

- a. **Nombre** de votes : 26
- b. **Nombre** de votes blancs : 0
- c. **Nombre** de suffrages exprimés [a-b] : 26
- d. **Majorité absolue** : 14

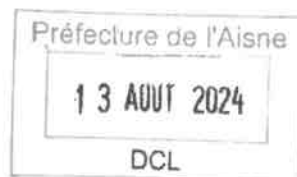
Proclamation de l'élection des Vice-Présidents

Messieurs **François Hanse** et **Nicolas Baudon** ayant **obtenus** la majorité absolue des suffrages **sont** proclamés **Vice-Présidents** de l'office de tourisme Soissonnais Valois et sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Fait à **Soissons**, le 12 juillet 2024

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

19 SEP. 2024



La Présidente,
Céline Le Frère

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Céline Le Frère', written over a horizontal line.